

J'ai à la main les estimations de dépenses d'établissement pendant la période financière du 1^{er} janvier 1956 au 31 janvier 1956. Et sous la rubrique "total prévu", nous trouvons relativement au canal Welland le montant de \$9,620,000 représentant les dépenses globales prévues à l'égard de ce secteur, tandis que le montant des dépenses prévues pour l'année 1956 est de \$3,510,000. On a révélé au comité cet après-midi que durant la même période de 1956, l'honorable député a parafé des contrats dont la valeur globale atteignait \$19,500,000. Voilà la façon de calculer de l'honorable député. Dans son emportement, l'honorable député nous a affirmé ce soir qu'il a toujours tenu la Chambre au courant de tous les faits. En présentant ses prévisions de dépenses, il révèle un montant de \$9,620,000, comme total, et de \$3,510,000 pour cette année-là, mais il souscrit des contrats d'une valeur de \$19,500,000. Monsieur le président, ce n'est pas là-dessus que j'étais mon argument. Voici ce que je signale au comité et au pays en leur révélant les faits et ce faisant je ne m'emporte pas comme l'honorable député ce soir.

M. Habel: L'honorable député fait pire.

M. Bell (Carleton): Permettez que je relève de façon directe, honnête et honorable l'accusation selon laquelle l'honorable député de Carleton n'a pas été tout à fait à son devoir en ne soulevant pas cette question en 1957 ou en 1958 plutôt qu'en 1959.

L'hon. M. Pickersgill: Lorsque l'honorable député remplissait les fonctions d'adjoint parlementaire au ministre des Finances.

M. Bell (Carleton): Ah! l'honorable député de Bonavista-Twillingate rappelle que j'ai rempli les fonctions d'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Oui, monsieur le président, j'ai occupé ce poste.

L'hon. M. Pickersgill: Ou est-il possible que l'honorable député l'oublie?

M. Bell (Carleton): Cela est sous-entendu dans ce que je vais dire. J'affirme à l'honorable député de Laurier que la meilleure façon de provoquer un échange de mots, c'est de demander comme il l'a fait ce soir: "Pourquoi ne pas l'avoir fait auparavant?"

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oh.

M. Bell (Carleton): Ce n'est pas moi qui soulève la question. Pour ma part, je n'ai jamais souhaité remporter les honneurs du débat sur la question. La raison véritable pour laquelle l'honorable député de Carleton ne s'est pas mêlé auparavant à la discussion, c'est parce qu'il était nouveau à la Chambre, qu'il était de vingt ans le cadet de l'honorable député de Laurier et qu'il essayait

d'apprendre beaucoup de choses à la Chambre en une brève période de temps. Voilà la réponse que je fais à l'honorable député. Ce n'est que récemment, lorsque j'ai eu l'occasion, aidé de certains de mes commettants qui ont étudié la question et qui sont vivement intéressés à ce qui se produit, que j'ai été en mesure de comprendre toute la conséquence des erreurs énormes dont l'honorable député de Laurier est le premier responsable. Voilà, monsieur le président, la véritable raison. Quoique je sois un des nouveaux membres de la Chambre, je vais tenir pied à mon honorable ami qui est mon aîné de vingt ans sous tous les rapports et je vais discuter avec lui cette question, l'intégrité de la surveillance du Parlement sur les dépenses d'établissement. C'est là, j'ai bien peur, que mon honorable ami a échoué. Pour terminer, je lui dis seulement que si le député de Carleton avait connu ces faits plus tôt, il en aurait fait part à la Chambre des communes comme il a fait aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le comité aura l'occasion de peser, d'analyser et de juger les mots prononcés par l'honorable député qui vient de reprendre son siège,—nouveau membre de la Chambre, comme il l'a lui-même avoué,—ainsi que les mots qu'il a employés cet après-midi. Je n'ai pas l'intention de participer du tout à cet aspect de la discussion.

Cependant, j'aimerais poser au ministre des Transports,—qui devrait, à mon avis, participer un peu plus activement à cette discussion, étant le ministre responsable en ce moment,—deux ou trois questions bien simples, dont voici la première. Le ministre reconnaît-il la très grave accusation portée contre mon ami l'honorable député de Laurier, il y a quelques instants, par l'honorable député de Carleton, à savoir qu'il se serait montré coupable de faire des dépenses illégales, alors qu'il dirigeait l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, dépenses dépassant l'autorisation du Parlement?

M. Bell (Carleton): Je n'ai pas dit cela. Le mot "illégal" n'a jamais été employé, en aucun temps.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je vais poser ma question différemment, afin de satisfaire mon ami l'honorable député de Carleton. Le ministre des Transports reconnaît-il que l'honorable député de Laurier, alors qu'il présidait l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, aurait fait ou sanctionné des dépenses au delà de celles qui étaient autorisées par le Parlement? Voilà l'accusation qui a été portée, et elle est d'une extrême gravité. Voilà ma première question.